



## Prendre le nom de ma grand mère paternelle

Par **Lombard33470**, le **14/07/2015 à 16:19**

Bonjour je voulais savoir si il est possible de porter le nom de ma grand mère paternelle alors que mon père comme moi portons que le nom de mon grand père paternelle ? Moi j'ai grandi avec ma grand mère mais je porte le même nom que mon père et que mon grand père qui pour moi sont de total inconnu . Comment est ce que je peux faire quel et la procédure ? Monsieur x et madame y on eu un fils ( mon pere ) qui porte le nom x et moi je voudrais porter le nom y car pour moi mon père et mon grand père sont de total inconnu

Par **serge74**, le **14/07/2015 à 17:30**

voir <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml>  
donc pas possible à priori dans un tel cas.

Par **Lombard33470**, le **14/07/2015 à 18:17**

Il doit bien exister un recours j'espère que quelqu'un pourra m'aider . ces compliquer de vivre avec un nom De famille de gens que vous n'avez jamais connu aucune personne de cet famille

Par **Visiteur**, le **15/07/2015 à 11:55**

Bonjour,  
"Il doit bien exister un recours j'espère " ... ben non !  
"ces compliquer de vivre avec un nom De famille de gens que vous n'avez jamais connu"... franchement.... y'a plus compliqué que ça dans la vie non ? ou devenez célèbre et prenez un pseudo ! comme notre Jojo national ?

Par **domat**, le **15/07/2015 à 14:08**

bjr,  
vous ne pouvez pas changer de nom de famille donné par vos parents sauf motif légitime

(voir le lien).

par contre vous pouvez utiliser un nom d'usage.

cdt

Par **Lombard33470**, le **16/07/2015** à **20:12**

Que voulait vous dire non d'usage ? Ces pas officiel sur les papier administratif alors ?

Par **domat**, le **16/07/2015** à **20:16**

si c'est reconnu par l'administration comme par exemple l'usage du nom du mari pour la femme mariée.

vous pouvez consulter ces liens:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1343.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1420.xhtml>

cdt

Par **steph0017**, le **28/04/2018** à **14:56**

bonjour, comment je peut changer de nom ?? car usurpation d identité merci

Par **youris**, le **28/04/2018** à **18:23**

bonjour,

l'usurpation d'identité ne fait pas partie des motifs légitimes autorisant le changement de nom de famille.

salutations

Par **Jujucasa2**, le **06/01/2020** à **19:23**

Bonjour , je suis dans le même cas ,je souhaiterais prendre le nom de ma grand mère ,que depuis son départ plus personne ne porte ...

C'est elle qui m'a élevée et son nom n'est plus ...

Sachant que je dis une femme , des questions se posent :

- "on peut changer de nom si extinction de celui ci" ,oui mais c'est a dire ?

Dans mon pays ? Dans ma région ?

Cest un nom rependu en Italie par emple , ou des personnes dans la région ou autre pourrais

le porter ...

- je suis une femme donc pourrais t'on ne pas accepter ma demande sachant qu'à part donner un autre fils a ma famille et le déclarer seule pour lui donner mon propre nom je ne pourrais continuer a le faire perdurer ??

- et puis admettons que j'ai des cousins éloignés que je ne connaisent pas du tout ou des tantes ,des oncles Dont j'ignore l'existence ???

Jusqu'à quel degrés pouvons nous dire qu'il a y " extinction du nom " ?

Par **youris**, le **06/01/2020** à **20:18**

bonjour,

voir ci-dessous le lien de l'administration relatif au changment de nom de famille.

comme de nombreuses personnes qui désirent, pour des motifs divers, changer de nom de famille et qu'il existe des conditions à remplir, la procédure est très longue.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

salutations